



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation
Mission d'Appui au Pilotage de la Performance

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Jean-Baptiste RODES
Tél : 01 49 55 80 87
Courriel institutionnel : jean-baptiste.rodès@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : AQ1100026
MOD10.21 E 01/01/11

NOTE DE SERVICE
DGAL/MAPP/N2011-8077
Date: 04 avril 2011

Date de mise en application : immédiat
Degré et période de confidentialité : Tout public
Nombre d'annexe : 0

Objet : Programme de l'Unité d'Audit Sanitaire 2011-2012

Références :

Règlement CE/882/2004 29/04/2004 *relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux*

Décision 2006/677/CE 29/09/2006 *établissant les lignes directrices fixant les critères pour la réalisation des audits en application du règlement (CE) n° 882/2004*

Note de service DGAL/N2006-8047 20/02/2006 : *mise en place d'une fonction d'audit interne des activités de la direction générale de l'alimentation dans le champ de la santé publique vétérinaire*

Note DGAL N2007-8039 du 06/02/2007 : *audit interne des activités de la direction générale de l'alimentation ; extension aux activités du secteur phytosanitaire*

Convention cadre relative à la mise en œuvre par le CGAEER d'une prestation d'audit interne pour le compte de la DGAL du 05 novembre 2009

Convention annuelle DGAL-UAS 2011

Résumé : Afin de s'assurer, conformément au règlement CE 882/2004, que les objectifs techniques fixés par la réglementation communautaire sont bien atteints, une fonction d'audit interne des activités de la direction générale de l'alimentation (DGAL) a été mise en place dans le champ de la santé publique vétérinaire et du secteur phytosanitaire. Ainsi, trois audits techniques vont être menés sur la période 2011-2012 par l'Unité d'Audit Sanitaire : les suites données à l'inspection, la pharmacie vétérinaire et la certification à l'exportation pour les domaines vétérinaire et phytosanitaire.

Mots-clés : audit interne, Unité d'Audit Sanitaire

Destinataires

Pour information :

DDPP/DDCSPP :
DAAF :
DRAAF :
IGAPS
CGAAER - UAS

Cette note a pour but de vous informer du programme d'audit interne 2010-2012 conduit par l'unité d'audit sanitaire (UAS) du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour répondre au règlement CE/882/2004 du 29/04/2004.

Cette prestation d'audit interne est définie selon la convention cadre du 5 novembre 2009 entre le CGAAER et la DGAL.

Suite au comité d'audit interne du 06 décembre 2010, trois audits techniques sont programmés pour la période 2011-2012 selon la convention annuelle 2011 :

- audit portant sur les suites de l'inspection,
- audit sur la pharmacie vétérinaire,
- audit sur la certification à l'exportation pour les domaines vétérinaires et phytosanitaires.

Les travaux préparatoires pour chaque audit sont actuellement en cours avec les bureaux techniques concernés par ces audits et l'UAS : réalisation des cahiers des charges, identification des sites, programmation des audits,...

Lorsque ces travaux seront achevés, les bureaux techniques concernés et l'UAS prendront contact avec l'ensemble des structures qui auront été retenues.

Les documents qui encadrent cette prestation d'audit interne seront alors transmis dans les meilleurs délais aux structures qui bénéficieront de cet audit interne.

J'attache une importance particulière à ces audits techniques dont nous devrions pouvoir retirer collectivement des enseignements pour améliorer la qualité et la performance de nos interventions.

La directrice générale de l'alimentation

Pascale BRIAND